

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2001-2002

25 JUIN 2002

PROPOSITION DE MODIFICATION
DU REGLEMENT DU PARLEMENT (1)
DEPOSEE PAR MM. WAHL, DUPONT, CHERON ET Mme CORBISIER-HAGON

(1) Article 74 du règlement.

DEVELOPPEMENTS

Les présentes propositions sont le résultat d'un travail de synthèse consensuelle entre les différentes propositions émises par les groupes démocratiques de notre Assemblée. Elles portent notamment sur:

— le délai d'examen des propositions de décret déposées en commission;

— la transmission d'une copie des procès-verbaux de commission;

— l'organisation de procédures particulières en ce qui concerne la dénomination des commissions, les auditions en commission, les pétitions ainsi que les questions d'actualité;

— sur les délais de transmission des projets de décret;

— sur la composition de la commission de vérification des pouvoirs;

— sur l'organisation d'enregistrement radio-télévisé;

— sur la procédure d'examen des rapports d'activités en commission.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT

Article 1^{er}

Article 16: ajouter un point 7 libellé comme suit: « Par dérogation au point 4, la commission tiendra une réunion tous les 2 mois, consacrée prioritairement à l'examen des propositions de décret. »

Art. 2

Compléter le § 2 de l'article 21 par:

« Il est transmis de droit à la demande motivée d'un chef de groupe. »

Art. 3

Remplacer les mots « le Bureau » par « la Conférence des Présidents » aux articles suivants:

- Article 12, § 1^{er}, alinéa 2
- Article 18, § 2
- Article 66, § 4

Art. 4

A l'article 65 § 4, remplacer les termes « le Bureau » par « le Président et les chefs de groupe. »

Art. 5

Article 38

Ajouter un point 2 libellé comme suit:

« Les projets de décret sont expédiés aux membres du Parlement au plus tard 84 heures avant l'ouverture de la discussion générale. »

Art. 6

Article 1^{er}bis, § 1^{er}

Ajouter un deuxième alinéa libellé comme suit:

« Le Parlement procède ensuite à un second tirage au sort. »

Art. 7

Article 5, alinéa 4

- a) Au 4^e alinéa, remplacer le mot « Elle » par les mots « Le Président »;
- b) Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 4.

Art. 8

Article 65, § 4, alinéa 4

Au 4^e alinéa, compléter après les mots « ordre du jour » par les mots « d'une séance plénière ou d'une séance de commission ».

Art. 9

Article 16

Ajouter un § 7 nouveau libellé comme suit:

« Dès leur dépôt, les rapports d'activités sont inscrits à l'ordre du jour de la commission concernée. »

J.-P. WAHL.
Chr. DUPONT.
M. CHERON.
A.-M. CORBIER-HAGON.